COPED

Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE(SAP)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Turamirane financé par l'UE et mis en œuvre par le consortium WVIB-CARE-COPED dans la province de Butanyerera/ex province de Kayanza et Ngozi, COPED appuie le renforcement de la gouvernance locale des risques et catastrophes dans les provinces de Ngozi et Kayanza à travers la mise en place et la fonctionnalisation des plateformes PRGC, l'élaboration des plans de contingence et le renforcement des capacités communautaires.

Dans le cadre de ce projet, l'UE via par l'AT a recommandé d'accélérer la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) fonctionnel permettant une meilleure anticipation des risques et un renforcement des mécanismes communautaires de préparation et de réponse aux catastrophes. Le SAP est envisagé comme un outil opérationnel d'aide à la décision, destiné non seulement à améliorer la production et la diffusion des alertes, mais aussi à fournir des éléments objectifs pour le déclenchement d'actions anticipatoires lorsque les seuils convenus sont atteints.

A cet effet, COPED souhaite recruter un consultant spécialisé. La mission ne se limitera pas au diagnostic technique : elle couvrira, de manière progressive et sous réserve de validation des résultats de chaque étape, le diagnostic des dispositifs existants, la conception du SAP, la définition des indicateurs et seuils d'alerte, les spécifications techniques, l'appui à la mise en place, le renforcement des capacités, les tests et la formalisation d'un protocole reliant les niveaux d'alerte aux actions anticipatoires.

2. Objectif général

Concevoir et accompagner la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) fonctionnel, adapté aux risques prioritaires des zones d'intervention du projet et articulé aux mécanismes nationaux et locaux existants, afin de soutenir la préparation, l'alerte et, lorsque les critères

préalablement convenus sont atteints, le déclenchement d'actions anticipatoires, en cohérence avec les orientations du PFN-PRGC et des services techniques nationaux.

3. Objectifs spécifiques

Le consultant devra :

1. Réaliser un diagnostic technique des dispositifs d'alerte existants ;
2. Identifier les risques prioritaires à surveiller ;
3. Analyser les besoins institutionnels, techniques et matériels du système ;
4. Définir les seuils d'alerte et les protocoles de transmission de l'information ;
5. Proposer une architecture opérationnelle du SAP ;
6. Elaborer les spécifications techniques des équipements à acquérir et proposition du budget indicatif y relatif ;
7. Accompagner l'installation et la configuration du système ;
8. Former les utilisateurs et les structures de gestion ;
9. Organiser les tests et simulations du système ;
10. Définir, avec les parties prenantes, les principes techniques reliant les informations du SAP aux décisions d'actions anticipatoires, notamment les indicateurs, seuils ou niveaux d'alerte, les procédures de validation, les responsabilités et les actions associées. Le déclenchement effectif restera soumis à la validation des autorités et structures compétentes et aux mécanismes opérationnels convenus.

4. Portée de la mission

La mission couvrira les zones d'intervention du projet dans les anciennes provinces de Ngozi et Kayanza ainsi que les structures nationales impliquées dans la gestion des risques et catastrophes. Elle adoptera une approche progressive : (i) diagnostic et conception technique, (ii) validation institutionnelle des indicateurs, seuils, flux d'information et responsabilités, puis (iii) appui à l'opérationnalisation, aux tests et à la définition des modalités de déclenchement des actions anticipatoires.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec :

- COPED ;
- World Vision Burundi ;
- PFN-PRGC ;
- IGEBU ;
- Croix Rouge du Burundi ;
- Plateformes provinciales, communales et collinaires PRGC ;
- CCRRC appuyés par le projet.

5. Tâches du consultant

Phase 1 : Diagnostic technique

Le consultant devra :

- Analyser les systèmes existants de collecte, transmission et diffusion de l'information ;
- Cartographier les acteurs impliqués dans l'alerte précoce ;
- Identifier et documenter les sources de données disponibles et mobilisables pour le SAP, notamment les données et bulletins produits par l'IGEBU, les informations détenues par les structures de PRGC, les observations communautaires et autres sources institutionnelles pertinentes, en précisant pour chacune la disponibilité, la fréquence, la fiabilité et les modalités d'accès ;
- Evaluer les mécanismes actuels de communication des alertes ;
- Identifier les lacunes institutionnelles et techniques ;
- Analyser les capacités des plateformes PRGC et des CCRRC.

Livrable 1 : Rapport de diagnostic technique validé.

Phase 2 : Conception du SAP

Le consultant devra :

- Définir les risques prioritaires à surveiller (pluies excessives, inondations, glissements de terrain, déficit hydrique, etc.) ;
- Déterminer, avec les institutions compétentes, les indicateurs de suivi et les seuils ou niveaux d'alerte pertinents pour chaque risque prioritaire, en documentant les données requises, les méthodes de validation et les limites d'utilisation ;
- Elaborer les protocoles opérationnels de collecte, validation, transmission et diffusion de l'information, en précisant qui collecte, qui valide, qui diffuse, à qui, par quel canal et selon quel délai ;
- Définir les rôles et responsabilités des acteurs ;
- Elaborer l'architecture fonctionnelle du système.

Livrable 2 : Document de conception du SAP.

Phase 3 : Spécifications techniques

Le consultant devra :

- Identifier les équipements nécessaires et le coût indicatif y relatif ;
- Elaborer les spécifications techniques pour les acquisitions ;
- Définir les modalités d'installation ;
- Définir les mécanismes d'exploitation et de maintenance.

Livrable 3 : Dossier technique et cahier des charges des équipements.

Phase 4 : Mise en place du système

Le consultant devra :

- Superviser l'installation des équipements ;
- Configurer les mécanismes de transmission et de diffusion ;
- Elaborer les outils de gestion du système ;

- Appuyer les utilisateurs lors de la phase de démarrage

Livrable 4 : SAP installé et opérationnel.

Phase 5 : Renforcement des capacités

Le consultant devra :

- Développer les supports de formation ;
- Former les équipes techniques ;
- Former les plateformes PRGC concernées ;
- Former les CCRRC ciblés.

Livrable 5 : Rapport de formation accompagné des listes de présence.

Phase 6 : Tests et simulations

Le consultant devra :

- Concevoir un protocole de test ;
- Organiser un exercice grandeur nature ;
- Evaluer la performance du système ;
- Identifier les mesures correctives.

Livrable 6 : Rapport de simulation et d'évaluation.

Phase 7 : Développement des protocoles d'actions anticipatoires

Le consultant devra :

- Identifier les options d'actions anticipatoires envisageables ;
- Définir, de manière participative, le lien entre les indicateurs/seuils ou niveaux d'alerte du SAP et des actions anticipatoires pré-identifiées, proportionnées aux risques et compatibles avec les mécanismes institutionnels existants ;
- Développer une matrice de déclenchement précisant, pour chaque risque prioritaire : l'indicateur suivi, la source de données, le seuil ou niveau d'alerte, l'autorité de validation, l'action anticipatoire correspondante, les acteurs responsables et le circuit de notification ;
- Définir les responsabilités institutionnelles pour la validation des alertes et l'activation des actions anticipatoires, ainsi que les mécanismes de coordination, d'escalade et de redevabilité. Le SAP fournira les informations et seuils nécessaires à la décision ; l'activation effective des actions anticipatoires relèvera des autorités/structures habilitées selon le protocole validé.

Livrable 7 : Protocole de déclenchement des actions anticipatoires, comprenant la matrice indicateur-source-seuil-validation-action-responsabilité et le circuit de notification

6. Livrables attendus

N°	Livrable
1	Rapport de diagnostic technique
2	Document de conception du SAP
3	Cahier des charges et spécifications techniques
4	SAP installé et opérationnel
5	Rapport de formation
6	Rapport d'exercice de simulation
7	Rapport d'évaluation du système
8	Protocole de déclenchement des actions anticipatoires et matrice de déclenchement
9	Rapport final de mission

7. Durée de la mission

La mission est prévue pour une durée de 45 jour ouvrable à partir de la date de signature de contrat, planifiée de novembre 2026 à janvier 2027 afin de couvrir les différentes phases de diagnostic, conception, opérationnalisation, formation, tests et protocole d'actions anticipatoires. La poursuite vers les phases d'installation et d'opérationnalisation sera fondée sur les conclusions du diagnostic et les options techniques validées par COPED et les institutions concernées.

8. Profil recherché

Le consultant devra justifier :

- D'un diplôme universitaire minimum (Bac+5 minimum) en hydrologie, météorologie, génie civil, géographie, gestion des risques et catastrophes, systèmes d'information géographique ou domaine connexe ;
- D'au moins 5 ans d'expérience dans la conception ou la gestion de systèmes d'alerte précoce ;
- D'une expérience avérée en réduction des risques de catastrophes ;
- D'une connaissance des approches d'actions anticipatoires ;
- D'une connaissance du contexte institutionnel du Burundi ;
- D'une expérience de travail avec des ONG, programmes de résilience ou institutions publiques.

9. Supervision de la mission

Le consultant travaillera sous la supervision de COPED en étroite coordination avec :

- World Vision Burundi ;
- PFN-PRGC ;
- IGEBU ;
- Les autorités administratives locales concernées.

10. Résultat attendu à la fin de la mission

Au terme de la mission, le projet disposera d'un SAP documenté et testé, construit à partir du diagnostic des dispositifs existants et articulé aux sources de données et mécanismes institutionnels pertinents. Le système devra permettre de suivre des indicateurs convenus, de générer et diffuser des alertes selon des seuils validés et de fournir la base décisionnelle permettant aux structures habilitées de déclencher des actions anticipatoires pré-identifiées conformément au protocole de déclenchement validé.

11. DOCUMENTS REQUIS

Les candidats intéressés peuvent envoyer leurs dossiers de candidature constitués par :

1. Une lettre de motivation adressée à Monsieur l'Abbé Dr Directeur National de COPED ;
2. Des documents administratifs et techniques prouvant l'expérience du Consultant ;
3. Une copie de la carte nationale d'identité du Consultant ;
4. Un CV détaillé et actualisé ;
5. Des copies certifiées conforme à l'original du diplôme ;
6. Des attestations de services rendus ;
7. Tout autre document pouvant faciliter la sélection du candidat ;
8. Trois références et leurs contacts ; téléphones et e-mails.

Le dossier complet sous pli fermé sera envoyé avec mention : « Candidature au poste de Consultant... ». Il doit être déposé à la réception du COPED, sis à Bujumbura, Rohero, Avenue Pierre Ngendandumwe, n°32 ,4ème étage.

Les Termes de référence détaillés sont affichés au Bureau National de COPED, réseaux sociaux et publiés au site web de COPED : www.coped.org ,

Le dossier déposé ne sera pas remis. Le candidat consultant retenu après analyse des dossiers sera contacté par téléphone/e-mail. La date limite de dépôt des offres est fixée au 16 /11/2026 à 17 Heures.

N.B : ***Le COPED applique le principe de « Tolérance Zéro » à l'exploitation de toute forme particulièrement l'exploitation, le harcèlement, les abus sexuels, la fraude et la corruption. Le COPED respecte les droits sociaux, fondamentaux et respecte le droit des enfants. Pour toute dénonciation, téléphonez au +257 61 562 368.***

Fait à Bujumbura, le 2/11/2026

Directeur National de COPED

Abbé Dr Jean Claude NDAYIKENGURUKIYE

COPED
Imbl. « Ensemble des oeuvres »
Avenue P. NGENDANDUMWE
B.P 3792 BUJUMBURA2 - BURUNDI
Tél: 22 24 46 27 Fax. +257 22 24 37 56
coped@coped.org wwwcoped.org